Image not found or type unknown

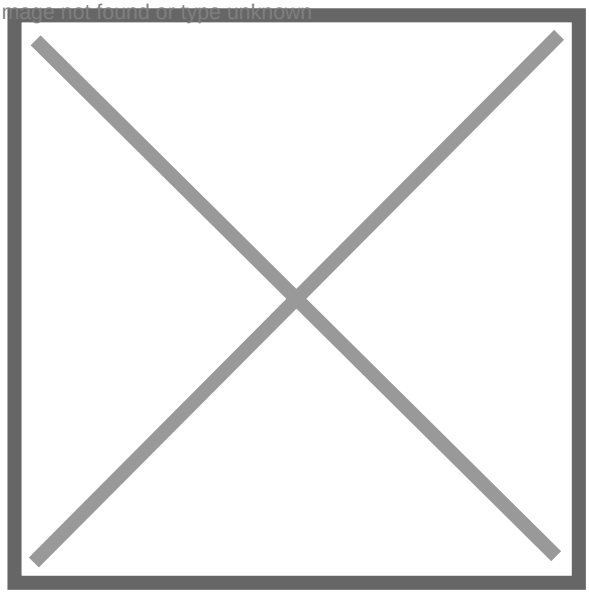

# Stationnement genant sur le trottoir

Par **akira592**, le **11/04/2019** à **17:51**

bonjour à tous

dernierement je me suis garé sur le trottoir ,en face de la maison de ma maman,il y a habituellement de la place pour 2 voitures dans son entrée de garage,mais depuis 3 semaines ,la voirie effectue des travaux juste devant son entrée,et les barriéres qui protégent les travaux ,bloquent l'accés,,ce qui ne laisse que l'accés pour un seul vehicule,
et comme de bien entendu,les places libres ,le long du trottoir ,ne l'étaient plus,je me suis garé ,sur le trottoir ,devant l'entrée du garage de ma maman,

2 policiers en faction,ont pris en photo ma plaque d'immatriculation,je m'attends a recevoir un recommandé pour une infraction.
dois je payer l'amende,ou puis je contester,dans l'espoir d'avoir gain de cause

merci de vos réponses,cordialement

Par **goofyto8**, le **11/04/2019** à **18:07**

bonjour,

[citation]il y a habituellement de la place pour 2 voitures dans son entrée de garage [/citation]
où ? sur le trottoir ? sur la chaussée ?

[citation]je me suis garé ,sur le trottoir ,devant l'entrée du garage de ma maman,

[/citation]

Stationnement sur le trottoir donc passible d'une amende de 135 euros.

Par **Lag0**, le **11/04/2019** à **18:55**

[citation]dois je payer l'amende,ou puis je contester,dans l'espoir d'avoir gain de cause [/citation]
Bonjour,
Vous pouvez contester si vous avez la possibilité de prouver que vous n'étiez pas stationné sur le trottoir.
Mais comme à vous lire, il semble que vous étiez bien stationné sur le trottoir, cela me semble difficile...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés